

Séance du conseil municipal du 24 mars 2021

Le vingt-quatre mars deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame MOTTET Corinne, Madame MERCURI Séverine, Madame MILLON Sandra, Madame REYNAUD Estelle, Madame ARENA Corinne, Madame PICHON-MARTIN Janine, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver, Madame QUENEHEN Audrey.

Absent : Monsieur BOUKENDOUR Arezki

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

2021.013 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE MIS EN PLACE PAR LE PAYS VOIRONNAIS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais propose aux communes membres un groupement de commandes.

En effet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-6,

le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Considérant que :

un groupe de travail « achat » a été régulièrement réuni au cours de l'ancien mandat. Lors de sa réunion finale, l'option du groupement de commande a retenu les faveurs des membres du groupe.

le Pays Voironnais propose plus largement à ses communes membres l'adhésion à un groupement de commande permanent permettant des économies de fonctionnement (partage des coûts de procédure, économie de temps passé) et de tarifs par une meilleure définition et une rationalisation du besoin, des effets volume, un accent mis sur l'aspect économique.

Ce conventionnement est ouvert à toutes les communes du territoire, et à leurs structures satellites.

L'adhésion au groupement de commande ouvre la possibilité aux membres de participer ou non à chaque acte d'achat, sur sollicitation du coordonnateur sans contrepartie financière. Pour

des raisons d'organisation et de charge de travail, le Pays Voironnais proposera à tous les membres de participer à un achat groupé au fur et à mesure de l'échéance de ses propres contrats.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,
Après avoir délibéré
Décide à l'unanimité d'approuver la convention et ses annexes
Charge Monsieur le Maire d'exécuter les termes de la présente et notamment de signer tout document afférent à la présente délibération, l'autorise à prendre tout avenant ultérieur à ladite convention.

2021.014 VOTE TAUX TAXES 2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les dispositions de la réforme de la taxe d'habitation n'autorisent plus le Conseil municipal à modifier le taux de taxe d'habitation. Il reste figé au taux de l'année 2019 soit 6.36 % qui continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires.

Pour rappel la taxe d'habitation a été supprimée pour 80% des contribuables pour les 20 % restants la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'à 2023 (30% en 2021, 65% et 2022 et la totalité en 2023)

Dès 2021, la perte de recettes pour les communes sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (15.90%) qui viendra d'ajouter au taux communal (12.70%)

Il propose au conseil municipal de maintenir les taux communaux de l'année précédente :

Taux du Foncier bâti : 28.60 %
(le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties)

Taux du Foncier Non Bâti : 44.40 %
Le conseil municipal,

Après avoir entendu et délibéré,
Vote, à l'unanimité pour l'année 2021 le taux des contributions directes locales sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

Taux du Foncier bâti : 28.60 %
(le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties)

Taux du Foncier Non Bâti : 44.40 %

2021.015 DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du
Pays Voironnais

Travaux « chemin des combes »

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder au revêtement de la voirie « chemin des combes » sur une longueur d'environ 35 mètres. Le coût de ces travaux a été estimé à 6 974.40€HT.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'effectuer une demande auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au titre du fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais au titre d'un fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants pour les travaux de voirie « chemin des combes » dont le montant total a été estimé à 6 974.40€HT

2021.016 DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du
Pays Voironnais

POSE DE BANDES RUGUEUSES « ROUTE DE LA
BOUGENTIERE »

Monsieur le Maire rappelle que pour sécuriser au mieux l'aménagement de voirie qui a été effectué « route de la bougentière » il conviendrait de poser des bandes rugueuses dont le coût a été estimé à 2 245.40 €HT.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'effectuer une demande auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au titre du fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais au titre d'un fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants pour

les travaux de pose de bandes rugueuses « route de la bougentière » dont le montant total a été estimé à 2 245.40€HT.

2021.017 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ACQUISITION DE LOGICIELS

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir de nouveaux logiciels pour la mairie.

Le coût de cette acquisition de logiciels a été estimé à 2 890.20 €HT.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'effectuer une demande auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au titre du fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais au titre d'un fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants pour l'acquisition de logiciels pour la mairie dont le coût a été estimé à 2 890.20 €HT.

2021.018 CREATION D'UN PARKING DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un parking dans le cadre de l'aménagement centre Bourg/Ecole. Ce parking d'une surface approximative de 2000 m² soit 60 places (dont 4 places handicapées) sera « multi usages » : situé au centre du village près de la future école, du cimetière et de la place de l'église, mairie.

Le coût estimatif de ces travaux est de 196 343.90 € HT.

Il est possible pour le financement de ce projet de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création de ce parking dans le cadre de l'aménagement centre Bourg/Ecole.

DECIDE

A l'UNANIMITE,

D'ACCEPTER le lancement du projet de réalisation d'un parking au centre Bourg..

Décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions concernant :

- les études, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée,

D'accepter le plan de financement avec un coût prévisionnel total de 196 343.90 HT et le planning des travaux pour une exécution prévue au second semestre 2021,

Décide de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère (taux de subvention 20%).

2021.019 TRAVAUX DE SECURITE CENTRE

BOURG sur voirie RD 142D « route du village » en

glomération et « chemin du vignay »

Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) taux 20 %,

du Conseil Départemental de l'Isère (taux de subvention 20%).

Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la voirie en centre bourg. Il s'agit de permettre aux piétons de cheminer par un accès sécurisé depuis le futur aménagement centre Bourg/ Ecole en empruntant le « chemin du vignay » puis « la route du village » pour rejoindre la zone d'activité de Charancieu, jusqu'à la limite de la commune de Les Abrets-en-Dauphiné.

Le service d'aide technique aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a estimé le coût de ces travaux -pour la partie dite « chemin du vignay » le montant des travaux a été estimé à 45 287.45€HT ;

-pour la partie dite « route du village » le montant des travaux a été estimé à 150 919.72€ HT auxquels il convient d'ajouter des frais de géomètre et d'acte pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique d'une surface approximative de 150m² estimés à 5000.00€ et des frais de réseaux pour 16 984.00€ HT.

Soit un total 218 191.17€ HT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces travaux et l'informe qu'il est possible d'effectuer des dossiers de demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR (taux 20%), du Conseil Départemental de l'Isère au taux de 20%.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'accepter le projet de réalisation de sécurisation de la voirie en centre bourg comme décrit ci-dessus

Décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions concernant :

- les études, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée,
- l'acquisition l'euro symbolique de la parcelle nécessaire à cet aménagement : frais de géomètre et frais d'acte à la charge de la commune ,

D'accepter le plan de financement avec un coût prévisionnel total de 218 191.17€ HT et le planning des travaux pour une exécution prévue au second semestre 2021,

Décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les demandes de subventions : demande de subvention auprès du auprès de l'état au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Isère (taux de subvention 20%).

2021.020 DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
SECURITE CENTRE BOURG
MODE DOUX

Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la voirie en centre bourg. Il s'agit de permettre aux piétons de cheminer par un accès sécurisé depuis le futur aménagement centre Bourg/ Ecole en empruntant le « chemin du vignay » puis « la route du village » pour rejoindre la zone d'activité de Charancieu, jusqu'à la limite de la commune de Les Abrets-en-Dauphiné.

Le service d'aide technique aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a estimé le coût de ces travaux
-pour la partie dite « chemin du vignay » le montant des travaux a été estimé à 45 287.45€HT ;
-pour la partie dite « route du village » le montant des travaux a été estimé à 150 919.72€ HT auxquels il convient d'ajouter des frais de géomètre et d'acte pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique d'une surface approximative de 150m² estimés à 5000.00€ et des frais de réseaux pour 16 984.00€ HT.
Soit un total 218 191.17€ HT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'effectuer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,
de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire
pour effectuer une demande de auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour financer les travaux d'aménagement du centre bourg dont le montant a été estimé à 218 191.17€HT.

2021.021 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU
CENTRE BOURG.
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS
VOIRONNAIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du centre Bourg/Ecole comprenant l'aménagement de la voirie en centre bourg et la création d'un parking dont le coût total a été estimé à 414 542.17€HT.

Il s'agit de permettre aux piétons de cheminer par un accès sécurisé depuis le futur aménagement centre Bourg/ Ecole en empruntant le « chemin du vignay » puis « la route du village » pour rejoindre la zone d'activité de Charancieu, jusqu'à la limite de la commune de Les Abrets-en-Dauphiné ;

Et de créer un parking « multi usages » situé au centre du village près de la future école, et du terrain multisport.

Cet aménagement créera un centre bourg plus attrayant où familles et jeunes gens pourront participer à la vie du village près de l'école et .du terrain multisport.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes le démarches nécessaires auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'aménagement du centre bourg dont le montant a été estimé à 414 542.17€ HT.

2021.022 CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
ET AMENAGEMENT D'UNE CANTINE SCOLAIRE .
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24 février 2021 décidant le lancement d'un projet de construction d'une nouvelle école et l'aménagement d'une cantine scolaire dans un bâtiment existant.

Le coût de ce projet a été estimé à 1 500 000.00€ HT et il est proposé à l'assemblée d'autoriser monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

DECIDE

A l'UNANIMITE

DE DONNER TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour effectuer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de construction d'une nouvelle école et l'aménagement d'une cantine scolaire dans un bâtiment existant dont le coût des travaux a été estimé à 1 500 000.00€ HT .

2021.023 VOTE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Procède au vote du budget 2021

13 voix POUR et 0 voix CONTRE

Le budget primitif 2021

s'équilibre en recettes et en dépenses à la section de fonctionnement pour un montant de 895 516.05€

Il s'équilibre également en recettes et en dépenses à la section d'investissement pour un montant de 724 406.36€

RECETTES FONCTIONNEMENT BP 2021

	Libellé Article	BP 2021
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	343 807,05
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION PERSONNEL	2 452,00
	TOTAL 013	2 452,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	650,00
70323	redevance d'occupation du domaine public communal	-
70611	REDEVANCES ENLEVEMENT DES ORDURES	-

**République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU**

	MENAGERES	
7067	REDEV & DROITS SERVICES SCOLAIRES & ENSEIGNEME	12 000,00
	TOTAL 70	12 650,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	179 099,00
7318	Autres impôts locaux et assimilés	800,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	153 284,00
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	36 389,00
73221	FNGIR	5 611,00
7381	TAXE AFFERENTE AU DROIT DE MUTATION	10 000,00
	TOTAL 73	385 183,00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 509,00
74121	Dotation de solidarité rurale	15 000,00
744	FCTVA FONCTIONNEMENT	3 454,00
74718	AUTRES	700,00
74834	ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.F.	111 607,00
74835	ATTRIB. ETAT - COMPENS. AU TITRE EXON. T.H.	
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	
	TOTAL 74	134 270,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES	7 150,00
7588	Produits divers de gestion courante	1,00
	TOTAL 75	7 151,00
761	PRODUITS DE PARTICIPAT.	3,00
	TOTAL 76	3,00
775	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-
7788	REMB /ARRET	10 000,00
	TOTAL 77	10 000,00
	TOTAL	895 516,05

RECETTES PAR CHAPITRE

Code Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2021
2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	343 807,05
13	ATTENUATION DE CHARGES	2 452,00
70	PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	12 650,00
73	IMPOTS ET TAXES	385 183,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	134 270,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 151,00
76	PRODUITS FINANCIERS	3,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	895 516,05

**République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	Libellé Article	BP 2021
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 500,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	18 000,00
60621	COMBUSTIBLES	6 000,00
60622	CARBURANTS	2 500,00
60623	ALIMENTATION	11 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	2 573,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 200,00
6064	FOURNITURES ADMINIST.	1 500,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 500,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	500,00
615221	Bâtiments publics	10 000,00
615228	Autres bâtiments	2 000,00
615231	Voiries	27 000,00
615232	Réseaux	4 000,00
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROUL	3 000,00
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	100,00
6156	MAINTENANCE	3 500,00
6161	Multirisques	5 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	350,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	700,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	3 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	300,00
6232	FETES ET CEREMONIES	300,00
6238	DIVERS INSERTIONS	4 500,00
6244	TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	200,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	2 000,00
6248	DIVERS	-

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU

6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	50,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.	700,00
6262	FRAIS DE TELECOM.	3 100,00
627	Services bancaires et assimilés	30,00
6281	CONCOURS DIVERS	650,00
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	580,00
62876	Au GFP de rattachement	-
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	700,00
63512	TAXES FONCIERES	860,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	950,00
	TOTAL 011	139 843,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTER.	37 000,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	150,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES CENTRES	2 300,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	145 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	110,00
64168	Autres emplois d'insertion	-
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	19 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	37 000,00
6454	COTISATION AUX ASSEDIC	
6455	COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES	9 100,00
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	1 600,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	500,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	650,00
	TOTAL 012	252 410,00
739223	Dotation de solidarité communautaire	2 698,00
		2 698,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	410 948,05
675	VALEUR COMPTABLE DES IMMO CEDEES	-
6811	DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	5 944,00
	TOTAL 042	5 944,00
6512	DROIT UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE	1 500,00
6518	AUTRES	3 000,00
6531	INDEMNITÉS	38 400,00
6533	COTISATIONS RETRAITE	1 650,00
6553	SERVICE D'INCENDIE	16 776,00

**République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU**

65548	Autres contributions	6 091,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 335,00
657362	SUBVENTION FONCTIONNEMENT CCAS	1 100,00
6574	SUBV.FONCT. ASSOCIATION ET AUTRES PERSONNES	8 000,00
658822	AIDES	2 420,00
65888	AUTRES	80,00
	TOTAL 65	80 352,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	2 321,00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 000,00
	TOTAL 66	3 321,00
	TOTAL	895 516,05

DEPENSES PAR CHAPITRE

Code Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2021
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	139 843,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	252 410,00
14	ATTENUATION DE PRODUITS	2 698,00
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	410 948,05
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 944,00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	80 352,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 321,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	895 516,05

Objet	BP 2021
PARTICIPATION SIVU LYCEE PRAVAZ	3 100,00
SIVU COLLEGE MARCEL BOUVIER LES ABRETS	2 991,00
total	6 091,00

COMPTE 6558

Objet	BP 2021
PARTICIPATION MJC LES ABRETS	135,00
PARTICIPATION CMS (visites médicales école)	80,00
EPAGE (gemapi)	730,00
APPV (adhésion association)	390,00
total	1 335,00

**BP 2021 INVESTISSEMENT
RECETTES**

Code Article	Libellé Article	REPORT 2020	nouvelles propositions	Budget 2021
1	EXCEDENT INVESTISSEMENT		76 556,31	76 556,31
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		410 948,05	410 948,05
10222	FCTVA		53 252,00	53 252,00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT		5 000,00	5 000,00
1323	subventions DEPARTEMENT (VOIRIE)		29 800,000	29 800,00
13251	fonds de concours capv la siniere	54 500,00		54 500,00
13251	FONDS DE CONCOURS CAPV		8 406,00	8 406,00
1611	prêt		80 000,00	80 000,00
2804182 installations			5 944,00	5 944,00
	TOTAL	54 500,00	669 906,36	724 406,36

DEPENSES INVESTISSEMENT BP 2021
--

		REPORT 2020	PREVISIONS	TOTAL BUDGET 2021
10226	TAXE AMENAGEMENT	15 000,00	- 5 000,00	10 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		22 939,00	22 939,00
165	caution logement		270,00	270,00
202	FRAIS MODIF PLU	3 000,00	- 3 000,00	-
2051	logo	1 350,00	- 45,00	1 305,00
2051	LOGICIELS JVS		3 500,00	3 500,00
2111	TERRAINS		15 000,00	15 000,00
2183	MATERIEL BUREAU		600,00	600,00
2184	MOBILIER		6 000,00	6 000,00
2188	AUTRES	13 636,00	- 8 636,00	5 000,00
	RADAR		1 600,00	1 600,00
2313	TRAVAUX BATIMENTS	6 276,00	-	6 276,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	48 096,00	603 820,36	651 916,36
TOTAL		87 358,00	637 048,36	724 406,36

ECONOMIE

- Monsieur le Maire annonce l'ouverture depuis le 15 mars de « autour du gâteau » SCI FART
- Les travaux du centre d'entretien routier du Département ont débuté et devraient se terminer au printemps 2022.
- L'entreprise SOFEN a fait supprimer le mur (sur terrain département) qui gênait l'entrée des camions.
- Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas nécessaire de délibérer au sujet du PLUi puisque la commune s'était prononcée à ce sujet en octobre dernier.

Il rappelle que le fait d'avoir souhaité conserver la maîtrise du PLU communal qui est encore récent et qu'il convient de « faire vivre » est un atout.

Il cite en exemple l'OAP, qui, si elle avait dû être modifiée, aurait été plus facile à faire. Il ajoute qu'aucune modification n'est nécessaire car le projet présenté par le constructeur respectera les prescriptions du PLU. Il devrait y avoir 18 maisons individuelles et deux logements collectifs de 6 appartements soient 26 logements. Le fait de déplacer le parking n'engendre pas de modification de l'OAP puisqu'il s'agit d'un même périmètre.

-Madame Corinne MOTTET demande combien de locaux sont encore disponibles dans le bâtiment « les maisons passions ». Monsieur le Maire répond que vraisemblablement à ce jour, il resterait 3 cellules disponibles.

URBANISME

Monsieur Henri NAVE donne le compte-rendu de la commission d'urbanisme du 22 mars 2021.

Permis de construire

-Le permis de construire SALMA Bulent pour le restaurant WARM'UP cellule n°4 « les maisons passion » en cours d'instruction (avis du maire à rédiger)

-Le permis de construire BRIOCHE PASQUIER est également en cours d'instruction. Il s'agit de construction de bureaux en façade côté route du village à la place des quais

-Nous sommes toujours dans l'attente du dépôt de permis de construire de madame SOUSTELLE.

Déclarations préalables

-Une déclaration préalable a été déposée par madame DP RONCUZZI Anne-Cécile Monsieur BOURJAL Stève le 15 février Il s'agit d'un réaménagement d'une construction existante changement de tuiles et menuiseries enduit façade nouvel assainissement autonome selon étude et SPANC Ce dossier est en attente de l'avis de l'architecte conseil du CAUE car il ne respectait pas le règlement du PLU.

-Une déclaration préalable a été acceptée le 22 mars pour Monsieur WAILLE Gaël. Il s'agissait de la création d'une ouverture en façade Ouest, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Nord et du remplacement de la porte d'entrée.

Certificat d'urbanisme

Deux réponses ont été faites aux notaires pour des demandes de certificat d'urbanisme d'information.

Il s'agissait de la vente ONORATI/THOUVENIN

et d'une servitude du SIEGA chez LARIVIERE .

Autorisations de travaux

*L'autorisation de travaux pour le magasin CIGA NORD ISERE (vente de cigarettes électroniques) cellule n°02 « les maisons passions » au 110 B route nationale 75 a été acceptée le 22 mars avec l'accord de la sous-commission départementale d'accessibilité du 15 mars.

*La demande de « EMY WINE HOUSE » Bar à vin : cellule n°10 « les maisons passions » au 110 J route nationale 75 est toujours incomplète.

VOIRIE

-Monsieur HOUET Jean-Paul annonce que le balayage des routes est en cours. Monsieur HUBERT a eu un souci avec la fourche qui s'est décrochée. Depuis cet incident quelques flexibles présentent des fuites, à surveiller.

-Quelques nids de poules ont été rebouchés en cette fin d'hiver avec l'enrobé à froid en seau qui était en stock. Les fournisseurs ne peuvent pas fournir d'enrobé à froid en vrac en période hivernale. Il est maintenant possible de se fournir (600 kg dans le camion de la commune).

Monsieur HOUET explique qu'il a rencontré 3 fournisseurs d'enrobés à froid et qu'il est proposé un nouveau produit en seau de 25kg au prix approximatif de 127€ qui se conserve 3 à 6 mois et qui se dilue avec 2 litres d'eau. Ce produit serait notamment utilisé par le syndicat des eaux pour sceller des regards. Il doit être étalé sur une épaisseur de 4 cm maxi et il durcit rapidement.

-L'élagage du platane à l'école est en cours.

-Monsieur le Maire complète son intervention précédente concernant la sécurisation de « la route de la bougentière » en rappelant que l'achat d'un radar pédagogique a été inscrit au budget. Il s'agira de l'installer « route de la bougentière » dans un premier temps.

ECOLE

-Monsieur GARCIA François annonce que les inscriptions pour la rentrée 2021 sont terminées.

-Cas contact Covid : Monsieur GARCIA rappelle que toutes les mesures sont prises à la cantine scolaire pour respecter les mesures de distanciation et qu'il n'y a pas lieu pour l'instant de fermer la cantine.

Madame MILLON Sandra dit que peut-être serait-il nécessaire de communiquer à nouveau sur le sujet afin de rassurer certains parents. Monsieur GARCIA François répond que toutes les informations sont par divers canaux et qu'il ne comprend pas pourquoi certains parents

Portent un jugement critique envers le personnel communal ou la commune.

-Madame REYNAUD Estelle donne le compte-rendu de la réunion de la commission école du 9 mars dernier

Il s'agissait d'une première réflexion pour réfléchir à une nouvelle organisation suite au départ en retraite de Simone BOUVIER et aux demandes des enseignantes.

Il est en effet demandé une intervention ATSEM dans la classe de grande section CP CE1.

Madame REYNAUD Estelle signale qu'à l'ordre du jour du prochain conseil d'école du 1^{er} avril il est noté le renouvellement de l'organisation du temps scolaire.

Monsieur GARCIA répond qu'il s'agit là, de donner une réponse à l'Académie et qu'à priori aucun changement n'aura lieu. La semaine à 4 jours convient à tous et sera conservée sinon il faudrait refaire un PEDT.

Madame REYNAUD poursuit son exposé concernant la réorganisation des services des employés à l'école. Une prochaine rencontre aura lieu car il conviendrait de dissocier la gestion et l'entretien de la salle communale de l'entretien de l'école.

Une réflexion pourrait être engagée avec Jean-Paul HOUET pour éventuellement étudier les fiches de postes de tous les employés techniques, y compris (Clément DEL GAIA actuellement en arrêt maladie voir le deuxième poste (Kévin HUBERT)) voir associer la commission « administration générale ».

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur François GARCIA rappelle la tenue des bureaux de vote les dimanches 13 et 20 juin prochains.

Après discussions les tableaux de service sont notés comme suit :

8 h 00 à 18 h 00 avec des tranches de 3 heures

8 h à 11 h 15 Jean Paul HOUET Corinne ARENA Estelle REYNAUD Sandra MILLION

11 h 15 à 14 h 30 Henri NAVE Audrey QUENEHEN Séverine MERCURI Janine PICHON- MARTIN

14 h 30 à 18 h 00 Corinne MOTTET Adrien LARDIN Sylver DIJOUX Arezki BOUKENDOUR

Dépouillement

Henri NAVE

Jean Paul HOUET

François GARCIA

Corinne MOTTET

Sylver DIJOUX

Adrien LARDIN

Sandra MILLON
Janine PICHON-MARTIN

Secrétariat : Corinne ARENA Estelle REYNAUD

Monsieur François GARCIA préparera un tableau récapitulatif après confirmations de toutes et tous.

LOGO

Madame Corinne ARENA donne le compte-rendu de la dernière rencontre avec ART CREATIO. Madame BLANC-MATHIEU a bien avancé sur le dossier et le logo devrait être bientôt opérationnel. Une ébauche sur enveloppe et papier à en-tête sera présentée.

MARCHE MAITRISE D'OEUVRE **TRAVAUX pour la construction d'une nouvelle école et d'une** **cantine scolaire dans un bâtiment existant à réhabiliter**

Monsieur Henri NAVE informe le conseil que suite au lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre les dossiers doivent être déposés de façon dématérialisée au plus tard le 25 mars 12 h. La commission d'appel d'offres se réunira le 25.03 à 14 h 30 pour procéder à l'ouverture des plis. 11 dossiers ont déjà été déposés sur le site des Affiches.

Les candidats seront notés en fonction de plusieurs critères.

Il est important d'avoir un interlocuteur qui puisse être présent assez rapidement sur le chantier.

Monsieur le Maire rappelle qu'une négociation aura lieu avec les candidats retenus.

Monsieur NAVE rappelle que la fin de chantier de construction est prévue pour juin 2023.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Adrien LARDIN dit qu'il est toujours dans l'attente du devis de l'entreprise EIFFAGE pour le remplacement des lampes par des leds.

Monsieur le Maire dit que cet investissement n'est pas prévu au budget 2021 mais qu'il faudrait un chiffrage pour une étude ultérieure.

AFFAIRES SOCIALES

Madame Corinne MOTTET a participé à la réunion de la commission « solidarités » du 03 mars dernier

-Elle a noté une certaine tension au sein de cette commission au sujet du projet cœur de ville

Elle rappelle qu'il s'agit pour les techniciens de la CAPV de promouvoir une redynamisation du cœur de ville de Voiron. Les villes de Tullins et Saint Geoire en Valdaine ont demandé à

bénéficiaire de ce service. Tullins a été accepté ce qui charge l'emploi du temps des techniciens déjà bien occupés par le dossier de Voiron.
-Pour la Culture, il a été à nouveau parlé de la construction du musée dont l'ouverture est prévue début 2022.
-L'étude effectuée concernant l'évolution de la population constate un vieillissement et des besoins auxquels il faudra réfléchir.

Madame Estelle REYNAUD explique qu'en compagnie de Madame Audrey QUENEHEN elle a rencontré madame MICHEL présidente du SIAD Aoste.

Madame MICHEL a présenté le SIAD. Cette association est présente sur 14 communes.

2 infirmières coordinatrices employées à temps pleins gèrent le planning d'interventions de 10 aides-soignantes à temps non complets. Les besoins sont nombreux et le personnel est rare. Les aides-soignantes interviennent sur prescriptions médicales.

Actuellement 40 bénéficiaires sont aidés par l'association dont 3 sur la commune de Charancieu.

Sur proposition de monsieur le Maire il a été proposé à madame Michel l'utilisation de la salle des fêtes pour la réunion l'assemblée générale de l'association.

Madame Estelle REYNAUD annonce que la subvention communale versée à l'association sert à effectuer un complémenta auprès des personnels en fin d'année ou à régler quelques dépenses lors des réunions.

QUESTIONS DIVERSES

Sécurité Routière

Monsieur le Maire demande à la commission de se pencher sur les divers endroits dangereux de la commune. Voir s'il y a lieu de poser des panneaux « STOP » car plusieurs habitants ont soulevé le problème de priorités à droite non respectées.

Cimetière

Monsieur le Maire rappelle que rien n'a été prévu au budget pour des travaux au cimetière en 2021. Il conviendra de présenter des devis plus tard.

Agriculture

Madame Estelle REYNAUD annonce que monsieur le président du Conseil départemental accompagné du vice-président à l'agriculture et d'une autre personne est venu rendre visite à certains agriculteurs. Il s'agissait de présenter un projet de d'aide financière pour l'acquisition de système de vidéo protection des exploitations agricoles. Il a en effet été constaté un accroissement des vols ou dégradations de matériels dans les exploitations agricoles.

Animation

Madame Estelle REYNAUD demande s'il serait possible d'installer une boîte à livres sur la commune de Charancieu.

Elle demande aussi s'il ne serait pas opportun de rencontrer les jeunes de la commune pour connaître leurs besoins notamment savoir s'ils souhaitent un lieu de rencontre , un local....et laisser accès à un terrain de jeux.

Clôture de la séance à 22 h 35

Numéro d'ordre des délibérations

2021.013 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE MIS EN PLACE PAR LE PAYS VOIRONNAIS

2021.014 VOTE TAUX TAXES 2021

2021.015 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

2021.016 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

POSE DE BANDES RUGUEUSES « ROUTE DE LA BOUGENTIERE »

2021.017 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ACQUISITION DE LOGICIELS

2021.018 CREATION D'UN PARKING

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

2021.019 TRAVAUX DE SECURITE CENTRE BOURG sur voirie RD 142D « route du village » en agglomération et « chemin du vignay »

Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) taux 20 %, du Conseil Départemental de l'Isère (taux de subvention 20%).

2021.020 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

SECURITE CENTRE BOURG

MODE DOUX

2021.021 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS

2021.022 CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET

AMENAGEMENT D'UNE CANTINE SCOLAIRE .

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

2021.023 VOTE BUDGET PRIMITIF 2021

